

Déposé le 16 / 02 / 24.

Dispensé de timbrage

Marseille Carré Pro Montgrand

**Le bureau départemental
du SNUDI-FO 13
vous présente ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année !**

**Vœux de reconquêtes sociales et souhaits
de voir aboutir nos revendications propres
aux conditions de travail et aux salaires.
Résister, revendiquer, reconquérir !
Se regrouper pour voir aboutir
nos revendications !**

**Pour 2024, le SNUDI-FO 13
vous invite à vous organiser
avec le syndicat
en adhérant dès ce début d'année,
comme le font de plus en plus de
collègues !**



SITE DE DEPOT

P4LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE**Au sommaire**

- ▶ Un témoignage à l'AG du 17 octobre :
se battre contre la volonté du ministère d'individualiser nos carrières
page 2
- ▶ Réduire les programmes pour les adapter au manque d'enseignants
page 4
- ▶ Rentrée 2024 : l'ouverture de la Cité Scolaire Internationale, la position de FO
page 3
- ▶ Calendrier à venir (mouvement, carte scolaire, permutations,
stage retraite, congé de formation professionnelle, disponibilité, ...)
page 3
- ▶ Bulletin de syndicalisation 2024
pages 5-6

Se battre contre la volonté du ministère d'individualiser nos carrières et diviser les équipes ! *(Intervention de Muriel LC lors de l'AG du 17 octobre)*

Je souhaitais intervenir sur les réformes qui, pour moi, modifient l'état d'esprit dans les écoles. Depuis 6 ans, depuis 2017, nous subissons l'application de PPCR, qui a mis en place un nouveau mode d'évaluation : **l'accompagnement et les RDV de carrières**. Une pression qui s'exerce sur les collègues car l'accompagnement peut être mis à n'importe quel moment de la carrière. Pour les RDV de carrière, le règne du mérite individuel, de l'arbitraire s'installe, et les collègues doivent déposer des recours individuels pour demander à ne pas être dépréciés !

Mais en même temps, comme c'est au mérite, il faut rester dans le cadre fixé par la hiérarchie et la pression pour imposer les constellations dans le cadre de la formation en est une preuve !

Mais les enseignants résistent, soutenus par le SNUDI FO !

En 2019, donc depuis 4 ans, la loi de la Transformation de la fonction publique s'applique : les CAP, donc avec les délégués du personnel, **sont compétentes aujourd'hui uniquement pour les recours dans un cadre individuel** (promotions, temps partiels par exemple) et pour les sanctions disciplinaires.

De nouvelles instances sont constituées et les CHSCT sont supprimés.

Je schématise : avec PPCR et la loi de transformation de la Fonction publique, on individualise les carrières, du coup l'état d'esprit change dans les écoles car on est sensible à la pression de la hiérarchie, puisque les collègues sont placés en concurrence. Et cerise sur le gâteau si je puis dire, on voit la création d'un poste IEN-RH. Un poste pour repositionner certains collègues en lien ou non avec des situations disciplinaires d'insuffisance professionnelle (ce n'est pas moi qui le dit, c'est la circulaire des enseignants confrontés à une situation particulière !)

Donc, depuis 2020, les camarades du bureau sont sans arrêt en accompagnement de collègues convoqués par Mme Gambini suite à un courrier de collègues, une information de l'IEN ; ou bien en accompagnement de collègues qui souhaitent rencontrer Mme Gambini pour se sortir d'une situation problématique.

Au début, les comptes-rendus des entretiens pouvaient être amendés. Aujourd'hui, le syndicat dit aux collègues, ne les signez pas ! Le nombre de CAPD disciplinaires a aussi fortement augmenté. De plus en plus de collègues sont en situation d'AFA (être dans une autre école, un autre poste), en attendant de participer au mouvement. Les conflits se multiplient entre collègues, entre direction et adjoints, les difficultés avec les parents augmentent. Souvent, lors de ces entretiens avec l'IEN-RH, l'enseignant n'est pas entendu, il en sort parfois sanctionné sans que tous les éléments soient pris en compte. Cette façon de "gérer le personnel" est une nouvelle pression, qui s'ajoute à toutes les autres, une pression qui est aussi individuelle : il faut rentrer dans le cadre contraint par notre hiérarchie, par les différentes réformes et dispositifs, cadre qui est aussi chronophage, fatigant et qui joue sur le moral des collègues. C'est mon avis personnel, et cela nie toute liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux.

Et donc dans les écoles, l'état d'esprit change !

Mais les collègues essaient de résister malgré tout aux pressions, ce n'est pas facile car certains syndicats ont voté pour ces différentes réformes et donc les laissent s'appliquer !

Je souhaitais aujourd'hui intervenir pour dire essayons de revenir de plus en plus aux actions collectives comme des prises de position en conseil des maîtres, des demandes d'audience accompagnée par le syndicat.

De mon point de vue, il nous faut se battre contre cette volonté du Ministère de l'EN d'individualiser les carrières, de diviser les équipes. Retrouvons notre liberté pédagogique dans le cadre des programmes nationaux !



Sommaire : P 1 : Titres / P 2 : Intervention à l'AG / P 3 : Cité Scolaire internationale ; Calendrier / P 4 : Réduction des programmes / P 5-6 : adhésion

La Cité Scolaire Internationale

À la rentrée 2024, doit ouvrir à Arenc (quartier du 2^e arrondissement de Marseille) une "Cité Scolaire Internationale" sous le statut d'EPLEI (Établissement Public Local d'Enseignement International). Ce type d'établissement est prévu par la loi Blanquer de 2019, dont nous demandons toujours l'abrogation.

Dans un article du "*Marsactu*" du 5 septembre, Mme Vassal, présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône indique que le collège de la CSI "*sera soumis à sectorisation, comme tous les établissements publics*". Dans le même article, le recteur précise que les élèves du secteur seront accueillis "*à condition qu'ils aient le niveau*" puis précise qu'il s'agira "*d'une mixité sociale à niveau égal*".

Dans le site d'information en ligne "*Made in Marseille*" du 11 septembre, Mme Negrel, cheffe d'établissement affectée sur la Cité Scolaire Internationale, précise "*évidemment, on ne va pas demander aux élèves qui entrent au CP de parler couramment l'arabe ou le chinois, c'est pour ça qu'il y aura des entretiens, parce qu'il faut qu'il y ait une*

réelle motivation de la part de l'élève, une volonté, une curiosité, une ouverture d'esprit".

Le recteur lors du Comité Social Académique du 19 septembre 2023 a tenu à nuancer le terme d'entretien mais il a toutefois confirmé que tous les élèves, quel que soit leur âge, seront informés des enjeux de la scolarité. Le Secrétaire général a complété les propos du recteur en indiquant que des tests de positionnement seraient aussi organisés. Les compétences des élèves seront donc évaluées.

Pour Force Ouvrière, de telles méthodes s'apparentent à du clientélisme qui ne peut générer que de la ségrégation scolaire, la Cité internationale drainant les élèves du secteur les plus favorisés et performants et laissant aux établissements des alentours la lourde tâche de traiter la difficulté socio-éducative, ce qui renforcera la ghettoïisation.

Force Ouvrière demande l'abandon du projet de CSI. Nous revendiquons sa transformation en 3 établissements (école, collège et lycée) sectorisés, distincts dont les personnels seront affectés par les règles du mouvement.

Calendrier à venir ...

Mouvement intra 2024

- ▷ RIS visio le mercredi 3 avril ouverte à tous
- ▷ Stage mouvement le 4 avril (inscription au plus tard jusqu'au 4 mars)

Mouvement sur postes à profil rentrée scolaire 2024

- ▷ Les agents classés sur un poste POP, quel que soit le rang de classement sur ce poste, seront informés par courrier le **mercredi 21 février** de la suite donnée à leur candidature.

Disponibilité :

- ▷ Groupe de travail d'étude des recours suite à un refus de demande **lundi 11 mars**
- ▷ CAPD **jeudi 14 mars**

Retraite

- ▷ 1^{er} stage retraite le **vendredi 22 mars** (inscriptions ouvertes jusqu'au 22 février)

Permutations

- ▷ résultats le **6 mars 2024** (sur SIAM et boîtes I-prof)

Carte scolaire

- ▷ **Lundi 12 février** Groupe de travail CSASD présentation des mesures proposées par le DASEN
- ▷ **Mercredi 21 février** CSASD vote des mesures
- ▷ **Jeudi 22 février** CDEN présentation et vote des mesures 1^{er} et 2nd degré avec les représentants de l'Etat et les partenaires de la communauté éducative
- ▷ **Mercredi 13 mars** : CDEN de repli en cas de vote majoritaire CONTRE des organisations syndicales

Congé formation professionnelle

- ▷ Information par courrier sur l'adresse académique de l'attribution du congé de formation professionnelle ; l'attribution devra être confirmée suivant les modalités données dans la circulaire.
- En cas de désistement, le faire avant le mardi 2 avril**

Réduire les programmes pour les adapter au manque d'enseignants ?

article rédigé par Martine D

Tous les ministres discourent sur l'importance de l'école et pérorent sur son rôle irremplaçable. Attal, lors de son passage au ministère de l'Éducation nationale, ne fait pas exception, avec sa lettre aux enseignants, qu'il prétend vouloir soutenir, et son dossier "*Choc des savoirs*" pour "*élever le niveau de notre école*".

Mais, derrière les mots, la réalité est toute autre. Les "réformes" successives se sont acharnées à détruire l'école publique qui instruit et dispense des diplômes reconnus par les conventions collectives.

Les lois des ministres successifs, Peillon, Hamon, Vallaud-Belkacem, Blanquer, Ndiaye, Attal ont toutes contribué à l'**éclatement du cadre national de l'école publique**, remettant en cause l'égalité des élèves devant l'instruction. Ils ont inventé les notions de "*compétences*", "*d'enseignements complémentaires*", de "*croisement de disciplines*", vidant les enseignements de leur contenu disciplinaire.

Ces réformes se sont accompagnées de **suppressions massives d'heures de cours**. Pour la réforme du collège de Vallaud-Belkacem par exemple, c'est 4 heures et demie de cours en 3^{ème} par classe et par élève. Globalement, en 2022, les élèves auraient perdu, niveaux primaire et collège additionnés, 522 heures de français par rapport aux horaires de 1968, soit deux années de formation.

Et dans le même temps, des milliers de postes d'enseignants ont été supprimés, 2000 postes en 2022, 1500 en 2023 "*pour tenir le budget*". Et en 2024, 650 postes pour le 1^{er} degré seraient supprimés !

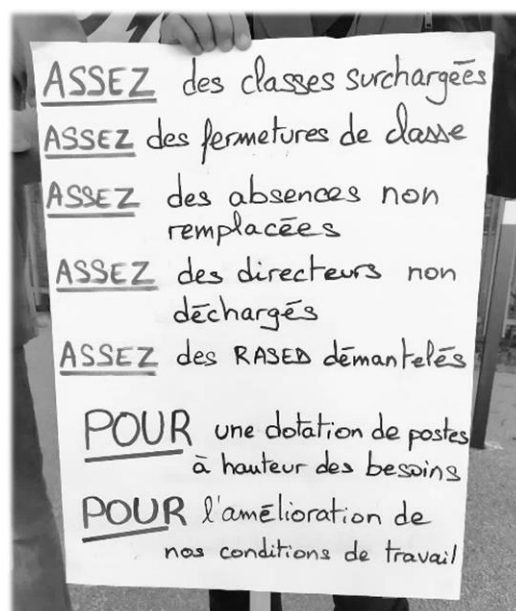
Les conséquences sont dramatiques pour les enseignants qui vont voir leurs effectifs augmenter et pour les élèves privés de cours quand les enseignants ne sont pas remplacés. Selon les chiffres même du ministère, les absences non remplacées représentent 15 millions d'heure de cours. Selon le ministre lui-même : "*Sur toute sa scolarité, un élève peut perdre jusqu'à une année d'enseignement du fait du non-remplacement*" !

Dans sa lettre aux personnels de l'Éducation nationale, le ministre Attal annonce vouloir "*remettre l'exigence à tous les étages. Avec la science et le bon sens comme boussole*".

Pour lutter contre la baisse du niveau scolaire, pour faire face à ces milliers d'heures de cours

non assurées, au manque de candidats pour ce métier, des mesures de bon sens ne sont-elles pas évidentes ? Telles par exemple, la création de postes pour assurer la diminution des effectifs, le remplacement des enseignants absents et la prise en charge des élèves en situation de handicap, le recentrage des programmes sur les contenus disciplinaires, une véritable revalorisation financière du métier d'enseignant... ? A ce sujet, rappelons que le salaire des enseignants est passé de 2,17 fois le SMIC en 1980 à 1,14 fois le SMIC en 2022 ! Ces mesures de bon sens correspondent en tout cas aux besoins des enseignants, des élèves et de l'école publique. Et qu'on ne nous dise pas qu'il n'y a pas d'argent et que nous devons tous faire des efforts ! C'est en effet 413 milliards qui ont été trouvés pour la loi de programmation militaire. Mais pour le ministre, comme pour ses prédécesseurs, la solution est tout autre : "*Deux principes guideront les travaux : la simplification avec des programmes moins volumineux, la clarification avec intégration d'objectifs annuels figurant aujourd'hui dans divers guides éparés et le choix clair de la pédagogie explicite*".

La boucle est bouclée, il manque des enseignants pour assurer les programmes ? Continuons à diminuer le contenu des programmes, pour diminuer le nombre d'enseignants et répondre aux contraintes budgétaires et aux choix gouvernementaux !



Face à cette politique, le SNUDI-FO invite les enseignants à définir leurs revendications et à se mobiliser, à tous les niveaux, avec le syndicat pour les faire valoir.